
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE KIT DE REPARATION UNIVERSEL EPOXY (Composant B)

Utilisation : Durcisseur pour résine époxyde

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z.I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Formule de durcisseurs aminés.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N°CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
3 – Azapentane 1,5 - Diamine	111-40-0	203-865-4	50-62 %	C	R21/22 R34 R43
4,4 – isopropylidènediphénol	80-05-7	201-245-8	30-42 %	Xn	R37 R41 R43 R62

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Risque possible d'altération de la fertilité.
Nocif par ingestion et contact avec la peau.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Corrosif.
Risque de lésions oculaires graves.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Respecter les mesures de protection individuelle.
Enlever immédiatement les vêtements souillés.
Prévoir une douche ou un nettoyant pour les yeux sur le lieu de travail.
En cas de malaise, consulter un médecin.

Sur la peau : Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Rincer, ne pas utiliser de solvant.
Appliquer soigneusement de la crème sur les parties nettoyées.
En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Sur les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Amener la victime hors de la zone de danger, faire respirer de l'air frais.
Consulter immédiatement un médecin.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire : respiration artificielle.
En cas de perte de connaissance, coucher et transporter la victime en position latérale stable.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche, boire de l'eau, ne pas faire vomir, appeler immédiatement un médecin.
En cas de vomissements de la victime allongée sur le dos, la coucher et la transporter en position latérale stable.
Prévoir de l'oxygène, ventilation artificielle si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche ou pulvérisation d'eau.
Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.
Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents : Outre le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone, d'autres gaz ou vapeurs nocifs peuvent apparaître en cas d'incendie.
Voir aussi point 10.
Mesures particulières de protection : Ne pas inhaler les gaz.
Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique en cas de lutte contre le feu.
Autres recommandations : Collecter l'eau d'incendie contaminée séparément. Ne pas évacuer dans les canalisations et les égouts.
Eliminer les résidus et eaux d'incendie contaminées conformément aux réglementations locales en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :
Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).
Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Eloigner de toutes sources de feu ou d'ignition.
Ne pas respirer les vapeurs. Veiller à la bonne ventilation des locaux.
Interdire l'accès aux personnes non habilitées.
Précautions pour la protection de l'environnement :
Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau.
En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des canalisations/égouts, prévenir les autorités compétentes, conformément à la législation.
Méthodes de nettoyage / récupération :
Ramasser avec une matière absorbante (par ex. sable, terre à diatomée, absorbant universel).
Respecter point 8.
Eliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :
Ouvrir et manipuler le récipient avec précaution.
Refermer immédiatement après prélèvement du produit.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter de respirer les vapeurs, les aérosols et les poussières.
Eviter la formation d'aérosol.
Veiller à la ventilation suffisante du poste de travail, aspirer localement si nécessaire.
Incendie et explosion :
Eloigner de toutes sources de feu ou d'ignition. Ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Stockage :
Conserver toujours le produit dans le récipient d'origine.
Stocker le récipient hermétiquement fermé dans un endroit frais, bien ventilé.
Protéger de l'humidité.
Eviter les températures supérieures à 40°C et inférieures à 5°C.
Ne pas mettre en contact avec des produits alimentaires, boissons ou fourrages.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeurs	Unité
80-05-7	4,4-Isopropylidènediphénol	201-245-8	Valeur limite MAK	5	mg/m3 E

Catégorie de limite maximum : =1=
Aucun risque d'altération de la fertilité en cas d'observation des valeurs MAK et BAT.
Facteur de risque Rf 3

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Bien ventiler le local.
Porter une protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains :

Gants de protection en caoutchouc ou matière synthétique.
Respecter les indications du fabricant de gants relatives à la perméabilité et la résistance de pénétration ainsi que les conditions particulières sur le poste de travail.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection avec coques latérales ou une protection du visage.
Munir le poste de travail de douches oculaires/produit nettoyant pour les yeux.

Corps :

Porter une combinaison de protection.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.
Ne pas manger, boire ou fumer durant les travaux.
Après manipulation, se laver les mains.
Ne pas employer de solvant pour le nettoyage de la peau.
Jeter immédiatement les résidus et déchets dans des conteneurs fermés.
Oter immédiatement les vêtements souillés.
Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : liquide Couleur : jaune Odeur : caractéristique

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition : > 200 °C
Point éclair : 102 °C
Méthode : DIN 51758
Densité: 20 °C env. . 1 g/cm3
Solubilité dans l'eau : miscible
PH : 13 à 20°C. 1:1 dans l'eau
Viscosité dynamique : à 25 °C env. 190-250 mPa.s

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité dangereuse :

Faire attention à la réaction exothermique avec les résines époxydes et à l'inflammabilité du matériel.
Matériaux à éviter : acides forts, bases fortes, oxydants forts.

Produits de décompositions dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.
En cas d'incendie : CO, CO₂, oxyde d'azote ainsi que d'autres gaz et vapeurs toxiques

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

LD 50, oral, rat : > 1000 mg/kg

Effet d'irritation primaire :

Corrosif sur les yeux chez le lapin.
Corrosif sur la peau chez le lapin.
Provoque une sensibilisation de la peau chez le cobaye.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans le sol, les égouts, canalisations ou cours d'eau.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé conformément aux réglementations en vigueur.

Code de déchets n° / désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

16 05 06 Produits chimiques de laboratoire composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

On peut également utiliser le code 07 02 08 (autres résidus de réaction et résidus de distillation), veiller alors à ce que les composants de résine et de durcisseur soient éliminés séparément.

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)
(transfrontalier)**

N° ONU : 2079
Désignation du produit : Solution de Di-éthylène-triamine.
Etiquette de danger : 8
Groupe d'emballage : II

Transport fluvial

AND/ADNR : non communiqué

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 2079
Désignation du produit : Diethylenetriamine solution
Etiquette de danger : 8
Groupe d'emballage : II
N° EMS : F-A, S-B
Marine polluant : Non

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 2079
Désignation du produit : Diethylenetriamine solution
Etiquette de danger : 8
Groupe d'emballage : II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage

Contient :

3 - azapentane - 1,5 - diamine
4,4' - isopropylidènediphénol

Etiquetage : C corrosif

Phrases de risques (R) :

- R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.
R21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion
R34 : Provoque des brûlures.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases de sécurité (S) :

- S1/2 : Conserver sous clef et hors de la portée des enfants.
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Air-TA : classe II

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (propre classement sans test).

Respecter la circulaire de BG chimie : M 023 « Résines polyester et époxydes ».

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

- R21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.
R37 : Irritant pour les voies respiratoires
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.